

REVUE
DE LA
NUMISMATIQUE

BELGE,

PUBLIÉE SOUS LES AUSPICES DE LA SOCIÉTÉ NUMISMATIQUE,
PAR MM. R. CHALON ET CH. PIOT.

—
3^e SÉRIE. — TOME I.

v. 13-14
1857-58



BRUXELLES,
LIBRAIRIE POLYTECHNIQUE D'AUG. DECQ,
9, RUE DE LA MADELEINE.

—
1857

PIÈCES A RETROUVER.

JETONS ET MÉREAUX DE MONS. — MONNAIES DES ROIS D'YVETOT. —
PIÈCES DE 20 FRANCS, FRAPPÉES PAR WELLINGTON PENDANT LA
CAMPAGNE DES PYRÉNÉES.

On sait combien est considérable le nombre de pièces — monnaies, jetons ou médailles — dont l'existence est constatée par des documents irrécusables, et qui, cependant, n'ont pas été trouvées ou signalées jusqu'à ce jour. La *Revue*, nous semble-t-il, ferait chose utile en appelant l'attention des amateurs sur les pièces de ce genre, surtout quand elles ne sont mentionnées que dans des écrits inédits, ou dans des ouvrages qui n'ont pas spécialement trait à la numismatique. En voici quelques-unes que nous choisissons au hasard et dans des catégories toutes différentes.

I

Nous devons à l'obligeance de notre honorable et savant ami, M. le chevalier Lacroix, les extraits suivants de divers comptes reposant aux archives du Hainaut et de la ville de Mons, dont il a la direction :

« *Extraits du compte général du Chapitre de Sainte-Waudru, rendu pour le terme de la Saint-Remy 1540 à la même date 1541.*

« A Jehan Descours, orphèvre, demorant à Mons, pour avoir fait deux coings à frapper les jectons d'argent de chapitre, luy a esté payet par marchiet fait, compris avoir frappet cl jectons d'argent, la somme de xx liv. ; *item*, pour douze livres pesant de cuivre au pris de ix s. chacune livre, cvij s. ; pour avoir frappet les jectons provenans desdis xij livres de cuyvre, au prix de xl s. chacune livre, xxiiij liv. ; pour argent monnoyet employet auxdits jectons d'argent, sans y comprendre ung marcq sept onches quinze estre-lins et demy d'argent venant de Jehan Maisnart, aussy employet à iceulx jectons, xxx liv., et pour avoir affinet ledit argent, a esté payé pour amenrissement iiij liv. iiij s. Ensemble que portent lesd. parties à la some de iiij^{xx}ij l. xij s.

« *Compte semblable pour 1580-1581.*

« A Jhérôme Henault, pour avoir gravé et fait le coing pour faire jetons armoyé des armes d'iceluy chapitre, le vj^e juin xv^e iiij^{xx}j, payet ix liv. ; et pour quarante marcq desd. jectons delivrez tant à mesdemoiselles, aucuns chanoines que aux bailli, conseillers et officiers dudit chapitre, payet à Jacques de Surhon, M^e de la monnoye, à xxij s. chacun marcq, y compris xx s. donnet aux ouvriers, xlv liv. Ensemble. liiij liv.

« 1595-1596.

« Quant à la despense des jectons ordonnez faire par chappitre, avec l'un de coing, à raison que le vieu estoit trop court pour les frapper, et envoyé ledit coing nouveau, faiet par Jean de le Vigne, orphèvre, à Tournay, par ce compteur au monnoyer, de tant qu'il ne les at encore renvoyé icy, à présent. Néant.

(Archives de l'État à Mons.)

« *Extruits du compte des massards de Mons, regardant les maltôtes de vin et cervoises, pour 1573.*

« A Antoine Goubault, orphèvre, pour plusieurs besoignes et labeures par lui faiet pour la ville, assavoir : pour avoir frappé le nombre de huit mil cent plometz (petits plombs) délivrés aux soldats pour avoir et quérir leur bierre sans maltôte, à xl s. du milier, xvj liv. iiij s.. Pour avoir refaict le marceq servant à marquier lesdis plometz xx s.

« A Antoine Goubault, orphèvre, pour plusieurs besoignes par luy faictes à l'ordonnance de Mess^{rs} eschevins, assavoir : quinze cens de plommez délivrez à Thomas Brasart; *item*, avoir gravet la datte en deux sceaux, l'un pour le séel perpétuel et l'autre pour le séel eschevinal ⁽¹⁾; aussy faiet ung coing pour graver jectons; pour avoir livret cinq douzaines de jectons frappez dudit marceq ⁽²⁾; *item*, avoir

(1) Voy. DE BOUSSU, *Décret de Philippe II*, du 18 juiu 1572.

(2) De ladite marque ou coin.

gravet six lettres pour frapper plommetz ; pour avoir peset par trois fois le pain ; aussi ung bassin et une aiglière d'argent ; *item*, avoir esté à Havrech prendre ung patron de vase ; pour ces devoirs et aultres, luy a été payet par ordonnance de Mess^{rs} eschevins. xiiij liv. »

Le jeton de 1540 ou 1541 nous est tout à fait inconnu. Notre honorable ami, M. L. de Coster, qui est parvenu à réunir une collection extrêmement riche de jetons d'argent, voudra bien remarquer qu'il en a été frappé cent cinquante exemplaires de ce métal. Cette circonstance ne fera qu'exciter davantage le zèle intelligent et si souvent couronné par le succès, avec lequel il sait dépister les monnaies *introuvables* qu'on signale à son attention.

Le jeton de 1580, 1581, gravé par Jérôme Henault et portant les armoiries du chapitre, est, à ce que nous croyons, le jeton assez connu, ayant, en effet, à l'avers l'écusson chevronné, couronné et sommé d'une crosse, avec la légende *comptés et gettés ivstement* ; au revers, vue d'une ville fortifiée, un dextrochère armé d'un glaive sort d'un nuage, au-dessous, dans un cartouche, 1587 ; autour, en légende : *craindant le divin ivgement*. On trouve cette pièce avec plusieurs dates différentes ; mais, nous ne nous rappelons pas d'avoir rencontré ni 1580 ni 1581.

En 1595-96, Mons avait perdu son atelier monétaire. Force fut au Chapitre de s'adresser à un orfèvre de Tournai pour la confection de l'un des coins qui était devenu trop court pour la frappe. Évidemment, puisqu'il ne s'agissait que de refaire un des coins, l'ancien type était conservé. Ce n'était qu'une restauration du jeton de Jérôme Henault.

On n'a pas retrouvé, non plus, que nous sachions, les méreaux de plomb, ou *plometz* fabriqués par l'orfèvre Goubault, au nombre de 9,600, et destinés à procurer aux soldats la bière en exemption des droits de maltôte. La confection de ces méreaux avait exigé l'emploi de six lettres ou poinçons. C'est un renseignement qui peut servir un jour à les faire reconnaître. Goubault fit aussi, cette même année, 1575, les coins d'un jeton pour le Magistrat de la ville de Mons. Quel est ce jeton dont on forgea seulement cinq douzaines? Nous l'ignorons. Quant aux sceaux sur lesquels Goubault grava l'année, ce sont ceux qui existent encore et dont on s'est servi jusqu'à une époque assez rapprochée de nous.

II

Les historiens rapportent qu'au xv^e siècle, les rois d'Yvetot, prenant au sérieux leur titre et voulant l'exploiter d'une manière utile, frappèrent des monnaies de *cuir* en grande quantité. L'émission d'une monnaie de *cuir*, dont ils n'auraient imposé l'usage qu'à leurs sujets peu nombreux, sans pouvoir la répandre au dehors où elle eût été impitoyablement refusée, n'eût donné aux rois d'Yvetot qu'un bien piètre bénéfice. Aussi, nous croyons qu'ici, comme dans la plupart des cas où il est question de ces prétendues monnaies de cuir, c'est tout simplement de monnaies de *cuivre* qu'il s'agit; mais, connaît-on des monnaies d'Yvetot? Un instant, nous avons été tenté de retrouver la monnaie de Jacques Chenu qui *réigna* vers la fin du xv^e siècle, dans les pièces énigmatiques dont nous avons déjà parlé dans la Revue,

portant d'un côté : *Jacobus dei gratia rex*, et de l'autre : *crux pellit omne crimen*. Le style de ces pièces, la forme des lettres des légendes, la circonstance qu'on les trouve surtout en Belgique et dans le nord de la France, mêlées à nos doubles mites de Philippe le Beau et de Charles-Quint, tout concourait à appuyer cette singulière et drolatique attribution. Mais voilà qu'on assure avoir vu une pièce semblable avec *Karolus* au lieu de *Jacobus*; et, comme il n'y a pas de Charles dans la liste des rois d'Yvetot, nous sommes forcé, si la chose est vraie, de battre en retraite et d'abandonner notre conquête royale. Le champ resterait donc ouvert aux investigations des amateurs pour retrouver les monnaies d'Yvetot.

Qu'on nous pardonne à ce sujet une dernière réflexion. Il nous paraît évident que si Béranger eût un peu mieux connu l'histoire de la royauté dont il célébrait les paisibles et glorieuses destinées, il n'eût pas manqué d'ajouter à sa fameuse chanson un *couplet numismatique*. C'est dommage et pour lui et pour nous. Mais le génie ne peut pas toujours suppléer à l'érudition.

III

M. le capitaine Brialmont, dans son excellente histoire du duc de Wellington, rapporte que ce général, pendant la campagne des Pyrénées, en 1813 et 1814, fit frapper des pièces d'or (de 20 et de 40 francs?) à l'effigie de Napoléon, pour éviter la dépréciation des pièces anglaises et faciliter les transactions commerciales de son armée. Le fait présentant pour les numismates un intérêt tout spécial, nous nous

sommes adressé à l'auteur pour lui demander où il avait puisé ce renseignement. Nous espérons y rencontrer, peut-être, des détails sur cette fabrication et surtout le moyen de distinguer les pièces qu'elle a produites. Voici la réponse que M. Brialmont nous fit l'honneur de nous adresser à ce sujet : « Le fait sur lequel vous désirez avoir quelques renseignements se trouve consigné dans le dernier volume de l'histoire des guerres de la Péninsule par le colonel Napier. L'auteur ayant rempli, jusqu'à la fin de la guerre, les fonctions d'aide de camp auprès de Wellington, j'ai tout lieu de croire que le fait est vrai. Quant aux détails, vous n'en trouverez point dans le livre dont il s'agit, ni dans aucun autre livre militaire de cette époque. Je tâcherai de me procurer quelques renseignements en Angleterre (où je dois me rendre à la fin de la semaine), et je me ferai un plaisir de vous les transmettre à mon retour. »

Nous tiendrons les lecteurs de la Revue au courant des renseignements que nous pourrons obtenir à ce sujet, et nous les invitons de notre côté, à examiner si, parmi les pièces de 1813 et de 1814, il ne s'en trouve point qui aient quelques marques particulières.

R. CHALON.
